

L'OBSERVATOIRE PARLEMENTAIRE

N°8 - OCTOBRE 2025



RENTRÉE PARLEMENTAIRE : OCTOBRE ROUGE POUR LECORNU ?

Fraîchement nommé, le Premier ministre Sébastien Lecornu est confronté à une multitude de défis. Il devra rapidement présenter un budget, en plus de dévoiler la composition de son nouveau gouvernement. Ces deux échéances cruciales – le 10 octobre pour la présentation du budget en Conseil des ministres et, dans les prochains jours, pour les nominations – pourraient s'avérer décisives pour son avenir.

En position d'arbitres parlementaires, deux forces politiques se détachent : le Parti socialiste (PS) et le Rassemblement national (RN), sans lesquels aucune motion de censure ne peut aboutir. Ces deux formations scruteront de près les choix du nouveau chef du gouvernement. Le parti dirigé par Marine Le Pen à l'Assemblée se sait favori en cas de dissolution et de nouvelles élections législatives. Pour les socialistes, la situation est plus compliquée puisque leur alliance avec La France insoumise semble appartenir au passé.

Les débats à venir dans l'hémicycle, parfois techniques mais surtout marqués par des enjeux électoraux à l'approche des municipales et à un an et demi de l'élection présidentielle, promettent une forte agitation. Plus discret que son prédécesseur, Sébastien Lecornu semble vouloir éviter les provocations et tenter un exercice d'équilibrisme dans lequel ses deux prédécesseurs ont échoué.

Cette rentrée parlementaire sera également marquée par l'élection du Bureau de l'Assemblée, alors que les travaux de certaines commissions ont déjà repris.

Après un numéro spécial de notre courrier en septembre à l'occasion du vote de confiance, cette lettre, née il y a neuf mois pour informer les Français désireux de mieux comprendre le fonctionnement de nos institutions, prouve plus que jamais sa raison d'être dans cette période de turbulences parlementaires, où le spectre d'une dissolution plane constamment sur le Palais Bourbon.

N'hésitez pas à faire connaître cette initiative, conçue pour être accessible à tous, et à nous soutenir si vous le souhaitez !

Olivier Frèrejacques

Rédacteur en chef de *L'Observatoire parlementaire*



Calendrier parlementaire du mois d'octobre 2025 en Séance publique

- Mercredi 1er octobre** : ouverture de la session ordinaire suivie de la nomination du Bureau : élection des vice-présidents et des trois questeurs.
- Jeudi 2 octobre** : nomination du Bureau : élection des douze secrétaires.



Calendrier parlementaire du mois d'octobre 2025 en Séance publique

Suite au rejet de la déclaration de politique générale du Gouvernement, et en vertu de l'article 50 de la Constitution, les travaux du Sénat sont ajournés. Il reviendra au Président du Sénat de convoquer la Conférence des Présidents pour fixer la date de reprise des travaux. Les travaux du Sénat n'ayant que très partiellement repris (travaux de Commissions), ils ne feront exceptionnellement pas l'objet d'une rubrique à l'occasion de cette lettre parlementaire.

ÉLECTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE : QUELS ENJEUX ?

Avec l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée nationale, s'annonce également le renouvellement des députés composant le Bureau de l'institution. Haute autorité responsable notamment des sanctions disciplinaires à l'égard des membres de la Chambre, le Bureau comporte vingt-deux membres qui jouissent de « tous pouvoirs pour régler les délibérations de l'Assemblée et pour organiser et diriger tous [s]es services ». Si la présidente de l'Assemblée nationale demeure à la tête du Bureau la durée de la législature (sauf si la dissolution vient l'interrompre), les autres membres sont donc renouvelés ; ce sont six vice-présidents, les trois questeurs et les douze secrétaires qui vont être ainsi choisis.

Le mode de scrutin peut se faire sur le principe d'un accord entre les groupes politiques, qui bénéficieront d'une répartition des postes proportionnelle à la taille du groupe. Une réunion, dirigée par Yaël Braun-Pivet qui reçoit les différents groupes en vue de trouver un accord, répond à cette première forme de scrutin ; cette dernière est par ailleurs en adéquation avec le Règlement intérieur de l'Assemblée, qui dispose que le partage des postes doit s'efforcer de « reproduire [...] la configuration politique de l'Assemblée ».

En cas d'absence d'accord, plusieurs scrutins déparentagent les candidats, suivant un scrutin plurinominal majoritaire, destiné à trouver un candidat pour chaque type de fonction. S'il faut bénéficier d'une majorité absolue des suffrages exprimés, la majorité relative permettra aux candidats d'être élu à partir du 3ème tour.

En 2024, aucun accord n'avait été trouvé et ce sont les gauches qui avaient obtenu la majorité des postes au sein du Bureau. Majoritaire à l'Assemblée nationale, le groupe du Rassemblement national n'avait obtenu aucun poste.

DES NOUVELLES DES COMMISSIONS

En l'absence de gouvernement, et du fait de l'obligation pour les ministres démissionnaires de ne devoir gérer que l'expédition des affaires courantes, certains travaux de l'Assemblée nationale n'ont pu reprendre ; en revanche, d'autres, à l'image des auditions au sein des différentes commissions, ont pu d'ores et déjà se dérouler.

La commission des affaires économiques a ainsi autorisé, le 17 septembre 2025, l'examen de la pétition contre la loi Duplomb déposée sur son site pendant l'été. Elle a également entendu Rodolphe Saadé, le PDG du groupe CMA-CGM, sur le rôle de cette entreprise dans l'évolution de l'industrie navale et maritime.

En commission spéciale, il a été également approuvé le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité. Certains députés des gauches ont déploré cet examen qui dépasse selon eux le cadre des affaires courantes.

Des commissions d'enquête ont également pu avancer sur leurs travaux : adoption du rapport du député EPR Laure Miller sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs, auditions des commissions d'enquête relatives à la prise en charge de la santé mentale et du handicap et sur les dysfonctionnements obstruant l'accès à une justice adaptée aux besoins des justiciables ultramarins... En l'absence de gouvernement désigné, la Chambre avance sur les travaux qu'elle peut engager... Elle devra rester vigilante à ne pas dépasser le cadre de l'exécution des affaires courantes, au risque de faire l'objet de contestations de la part des oppositions.

DES NOUVELLES DU BUDGET

En vertu de l'article 30 de la loi organique relative aux lois de finances, le projet de loi de finances devra être déposé pour son examen à l'Assemblée le premier mardi d'octobre, soit le 7 octobre 2025. L'examen de sa première partie est prévu pour la mi-octobre.



Une partielle pour Paris

Dimanche 21 septembre 2025, dans la deuxième circonscription de Paris, l'ancien Premier ministre et candidat pour Les Républicains Michel Barnier était arrivé en tête du premier tour de l'élection législative partielle. Il était opposé à Frédérique Bredin, candidate pour le Parti Socialiste, Thierry Mariani pour le Rassemblement national ou encore Hilaire Bouyé pour le parti Reconquête !

M. Barnier a rassemblé 45,15 % des voix contre 31,66 % pour la candidate PS qui le secondait. Les candidats de la « droite nationale » avaient respectivement remporté 7,33 % et 5,94 % des suffrages. La grande gagnante de cette élection demeurait cependant l'abstention, dont le niveau très bas (26,18 %) rend la légitimité de l'accès au siège de député assez fragile.

Le 28 septembre, à l'issue du second tour, Michel Barnier a été élu avec plus de 62 % des suffrages exprimés. La participation n'a pas été beaucoup plus importante, atteignant les 24 % - sur 74 000 Parisiens inscrits. Cette élection aura toutefois eu le mérite de démontrer un retour des partis « classiques » de droite et de gauche, bien que le positionnement de Michel Barnier, ancien du gouvernement, ne semble guère éloigné du camp macroniste.

Un député PS renonce à la mairie de Lille

Il n'ira finalement pas : le député PS Roger Vicot a annoncé le 22 septembre 2025 renoncer à la Mairie de Lille qu'il briguait depuis 2023. En guerre pour l'investiture socialiste face à Arnaud Deslandes, désigné par Martine Aubry pour lui succéder à la tête de la Mairie, le député s'est découvert moins apprécié, par l'intermédiaire d'un sondage, que son collègue.



Le Parlement dans l'histoire : le Parlement de la Vème République à l'épreuve des votes de confiance

Le 8 septembre 2025, la chute du Gouvernement Bayrou votée par les députés faisait naître à l'Assemblée nationale une situation inédite sous la Vème République : la fin d'un gouvernement par voie de motion de rejet. Pourtant, le Parlement français avait déjà été confronté de manière récurrente à de telles situations dans son histoire. Avec quarante-et-un vote de confiance prononcés depuis 1958, vingt-deux Premiers ministres se sont confrontés à la demande de confiance des députés du Parlement. Dès 1959, Michel Debré a ainsi fait l'objet d'une telle motion mais a obtenu la confiance. Tous les gouvernements qui ont suivi et eu recours à une telle procédure se sont vus sauvés par une majorité bien assise qui a empêché qu'une situation similaire à celle de François Bayrou n'advienne. Plus récemment dans l'histoire, c'est Jean Castex qui avait demandé à la Chambre sa confiance, en 2020, et se l'était vu accordée à 345 voix contre 177 (et 43 abstentions). Quelques ministres ont, dans l'histoire de la Vème République, décidé de ne pas mettre en jeu leur responsabilité : de Georges Pompidou à Pierre Mesmer, Raymond Barre, Michel Rocard, Édith Cresson, Pierre Bérégovoy ou Élisabeth Borne, nombreux sont ceux qui ont préféré se passer de l'aval du Parlement. Jusqu'alors, le vote le plus serré de la Vème République demeurait celui du 9 avril 1986, à l'issue duquel Jacques Chirac, ministre de cohabitation de François Mitterrand, avait obtenu la confiance à 7 voix d'écart seulement (294 contre 282). Au scrutin suivant, le 3 décembre 1987, le vote sera également serré (13 voix d'écart).

Le 8 septembre 2025, la chute du gouvernement Bayrou a été particulièrement nette ; seuls 194 voix ont accordé leur confiance à l'ancien Premier ministre alors que 384 députés ont exprimé leur défiance.



JÉRÔME GUEDJ

Député de la VI^e circonscription de l'Essonne

Né le 23 janvier 1972 à Pantin dans une famille séfarade algérienne, Jérôme Guedj fut d'abord le collaborateur parlementaire de Jean-Luc Mélenchon avant d'accéder à des mandats électifs (conseiller général puis président du Conseil général) en Essonne puis en Ile-de-France. Député éphémère (2 jours) en 2012, il siège moins de deux ans entre 2012 et 2014 avant de retrouver son siège en 2022 et 2024, à la faveur de l'union des gauches autour de la NUPES. D'abord favorable à l'union des gauches, Guedj se montre de plus en plus hostile à la France insoumise, qui l'attaque de manière récurrente en raison de son positionnement dans la guerre opposant Israël à la Palestine. Progressiste, farouche défenseur du « mariage » entre personnes de même sexe, il est un cadre du Parti Socialiste passé par l'IEP (promotion 1992), l'ENA (promotion 1996) et les Young Leaders (2013). Lorsqu'il n'était plus député, il exerce entre 2019 et 2022 (pour la modique somme de 410 000 euros) des missions de conseil dans le champ de la santé et de la protection auprès des collectivités pour le cabinet ETSA. Doit-il ce poste de conseil aux contacts qu'il avait noués à l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) où il travaille comme inspecteur général de 2017 à 2018 ? Quoi qu'il en soit, le passage de la sphère publique à privée et l'utilisation potentielle d'un carnet d'adresse crée dans ce cadre, qui constitue généralement une inquiétude des partis de gauche, ne semble pas l'avoir ému...



EDDY CASTERMAN

Député de la III^e circonscription de l'Aisne

C'est à l'occasion des élections législatives de 2024 qu'Eddy Casterman, né le 28 juillet 1996 à Lille, est élu député de l'Aisne. D'abord engagé aux Républicains, il avait pris en 2020 la tête du collectif Racines d'avenir qu'il avait cofondé avec Érik Tegnér en 2018. Occupant des fonctions au Conseil municipal de la ville d'Englos (Nord), il fut de décembre 2019 à novembre 2023 l'attaché parlementaire du sénateur Vincent Segouin (Les Républicains). De janvier à juin 2024, il est collaborateur de Cabinet pour l'AFEMM. Engagé dans la campagne d'Éric Zemmour, il avait d'abord postulé à la députation de la onzième circonscription du Nord en 2022, obtenant seulement 3,36 % des votes exprimés. Lorsqu'il se présente aux élections législatives de 2024, sous l'investiture du Rassemblement nationale négociée par Marion Maréchal-Le Pen, il obtient le score confortable de 57,6 % des voix dans la troisième circonscription de l'Aisne, face à Jean-Louis Bricout du PS (37,6 % des voix). Appartenant au Rassemblement national, ce député appartient, avec Thibault Monnier et Anne Sicard, au groupe Identité Libertés dirigé par Marion Maréchal – Le Pen.



La définition du mois : Bureau

Le Bureau de l'Assemblée nationale constitue la plus haute autorité collégiale de l'institution. Elle comprend vingt-deux membres : le Président de l'Assemblée, ses six vice-présidents, trois questeurs et douze secrétaires. Il est doté d'une compétence générale quant à l'organisation et au fonctionnement interne de la Chambre, comme le dispose l'article 14 du Règlement qui dispose que « Le Bureau a tous pouvoirs pour régler les délibérations de l'Assemblée et pour organiser et diriger tous les services ». Le Bureau dispose de délégations (six à l'heure actuelle) visant à préparer certaines décisions ; par exemple, la délégation relative aux groupes d'amitié et d'études à vocation internationale propose que le Bureau fixe la liste des groupes avec les parlements étrangers ; la délégation responsable de la communication, de la presse et du patrimoine a quant à elle la responsabilité de la politique d'achats des œuvres d'art et des documents historiques de l'Assemblée. Le Bureau a également des compétences procédurales, d'ordre parlementaire ; les présidents et vice-présidents peuvent lever, suspendre les séances et diriger les délibérations. Il apprécie aussi la recevabilité financière des propositions de loi lors de leur dépôt. Il peut aussi, s'il est saisi par le président de l'Assemblée, examiner la recevabilité financière d'amendements. Enfin, le Bureau a des compétences administratives ; arrêt du Règlement intérieur, fixation du régime de retraite et de sécurité sociale du personnel, nomination des grades élevés de l'administration, prévision par les questeurs du budget de l'Assemblée... Tant de pouvoirs qui rend la répartition des postes importante !